



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
LA MUNICIPALITE

## INTERPELLATION

Le 16 mai 2011

**Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Philippe Ducraux déposée lors de la séance du 9 mai 2011**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil communal du 9 mai 2011, M. Ducraux a interpellé la Municipalité concernant la transparence des coûts de fonctionnement des structures d'accueil, notamment la crèche-garderie « Pain d'Epice », l'accueil du matin, le service de repas de midi pour les écoliers et les leçons surveillées.

La Municipalité est en mesure de répondre comme suit, sur la base des éléments des comptes 2010 :

**Crèche-garderie « Pain d'Epice » (coût par place et jour d'exploitation)**

a) Nombre de places (nombre d'enfants inscrits, 60)	22 enfants
b) Nombre de jours d'exploitation	247 jours
c) Charges d'exploitation annuelles effectives	CHF 981'958.15
Coût par place, annuellement (c :a)	CHF 44'634.46
Coût par enfant/jour (c :b = .. :a)	CHF 180.70
Coût par jour (c :b)	CHF 3'975.53
d) Coût annuel net	CHF 433'976.30
(subvention cantonale et participation des parents déduites)	
Coût par place, annuellement (d :a)	CHF 19'726.20
Coût par enfant/jour (d :b = .. :a)	CHF 79.85
Coût par jour (d :b)	CHF 1'757.-

Aucun loyer n'est pris en compte dans cette calculation. Les subventions rétroactives encaissées en 2010 n'ont pas été prises en compte, soit CHF 92'262.-

**Service de repas de midi pour les écoliers et accueil du matin**  
**(année scolaire 2009 - 2010)**

a) Nombre d'enfants	96 enfants
b) Nombre de jour d'exploitation	156 jours
c) Coût annuel brut	CHF 308'835.-
d) Coût annuel net (subvention cantonale et participation des parents déduites)	CHF 170'099.-
Coût par place, annuellement (d :a)	CHF 1'771.86
Coût par enfant/jour (d :b = .. :a)	CHF 11.35
Coût par jour (d :b)	CHF 1'090.37
Coût par repas (13'028), à charge de la commune	CHF 13.05

**Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants**

Il est complètement prématuré de fournir des chiffres, qui ne seraient que des estimations, l'exercice comptable ayant débuté au mois janvier 2011.  
Le montant prévu au budget 2011 est de CHF 486'000.- (part communale st-légerine).

**Leçons surveillées**

Ces prestations sont assumées par l'établissement primaire et secondaire de Blonay - St-Légier.

Les différents tarifs sont annexés au présent document.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu à l'interpellateur.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

  
J. de Gautard



  
J. Steiner

**Annexes** : tarifs des structures

